



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire

DEBIT DE BOISSONS CATEGORIE

Je soussigné(e) Monsieur Blanc

Prénoms Olivier

Profession ou qualité Président de la pétanque joyeuse villefranchoise

Domicile 3, rue waldeck rousseau

31290 Villefranche de lauragais

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A la halle centrale ou rue piétonne entre l'église et la halle centrale

Du 22/08/23 et au 23/08/23

A l'occasion de (1) concours pétanque

(1) Indiquer le motif : foire, Signature
vente de charité, fête, etc...

Le 13/07/2023

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Villefranche-de-Lauragais

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code de la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Pétanque joyeuse villefranchoise

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de catégorie

à Villefranche-de-Lauragais

Du 22/08/2023 de 12 heures.

Au 24/08/2022 jusqu'à 2h heures.

Fait à Villefranche-de-Lauragais

Le 13/07/2023

